

PROVISOIRE

E/1999/SR.29
31 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 29^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 16 juillet 1999, à 10 heures

Président : M. VALDIVIESO (Colombie) (Vice-President)

SOMMAIRE

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : Développement de l'Afrique : Application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-64405 (F) NY.07-41667 (F)

En l'absence de M. Fulci (Italie), M. Valdivieso (Colombie), Vice-président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies (point 4 de l'ordre du jour) (A/54/133-E/1999/79; E/1999/104-S/1999/754)

M. Civili (Sous-secrétaire général pour la coordination des politiques et les affaires interinstitutions), présentant le rapport du Secrétaire général (A/54/133-E/1999/79), dit que le rapport donne un tableau synthétique des différentes initiatives visant à assurer la coordination et le suivi des mécanismes en place pour la promotion du développement de l'Afrique. Les économies nationales et régionales varient beaucoup et les initiatives en cours ne suffisent pas généralement à atteindre la croissance soutenue nécessaire pour faire reculer la pauvreté. Le taux de croissance de 5 pour cent du PIB du début des années 90, succédant à une décennie de stagnation, n'a pas été soutenu : les 2,5 pour cent réalisés durant la période 1997-1998 signifient poursuite de la stagnation avec un taux d'accroissement de la population à peu près identique. On est encore loin de l'objectif de 6 pour cent du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (UN-NADAF) et encore plus des 7-8 pour cent que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) juge nécessaire pour atteindre l'objectif fixé par le Sommet social mondial, à savoir réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. La contre-performance est dramatique, surtout pour l'Afrique sub-saharienne, où plus de 50 pour cent de la population vit actuellement dans un état de pauvreté extrême.

La mobilisation de ressources internes se heurte à la généralisation de la pauvreté, ce que vient aggraver le poids insoutenable de la dette, qui équivaut à plus de 300 pour cent d'exportations de marchandises et de services, ce qui rend absolument indispensable au renforcement des capacités le financement par l'aide publique au développement (APD) et l'investissement direct à l'étranger (IDE). Les faits positifs dont a accouché le Sommet du G-8 réuni à Cologne ainsi que

les tendances défavorables de l'APD, dont il a été fait état durant le débat de haut niveau et le débat relatif aux activités opérationnelles, ne manqueront pas d'alimenter le débat.

Le rapport donne un bref aperçu des mesures économiques et sociales, dans divers domaines, relatives au suivi du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), qui a rallié les suffrages, préconisant comme il le fait une appréhension holistique des problèmes auxquels est confronté le continent. Les directeurs exécutifs des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies ont porté le rapport à l'attention de leur conseil d'administration, donnant ainsi au processus de suivi un solide ancrage intergouvernemental; et le débat du Conseil devrait générer l'adoption de nouvelles mesures par les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale. Cela est important pour deux raisons : tout d'abord, le rapport du Secrétaire général doit être vu, non comme une initiative de plus, mais comme un nouvel instrument pour l'harmonisation des initiatives d'instauration de la paix et de développement ainsi que d'action entre secteurs économiques et sociaux. Ensuite, les pays africains et la communauté internationale ont besoin d'acquiescer un sentiment de "propriété" afin d'assurer un impact durable à la contribution du système.

La section relative aux priorités commence fort justement par mentionner l'UN-NADAF, qui demeure le cadre pour la promotion de la reprise économique et le développement dans les années 90. De là est né le programme d'action du Caire de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) – qui demeure la déclaration la plus volontariste sur les priorités de l'Afrique – qui devrait être la base de la poursuite du travail d'établissement des priorités et d'évaluation, auquel il est demandé au Conseil de contribuer. Le rapport examine ensuite les nombreuses initiatives récentes onusiennes et bilatérales, y compris l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui se rapportent à ces deux instruments de base.

M. Civili fait ressortir cinq caractéristiques de l'Initiative spéciale : son orientation terrain, son utilisation très efficace de la formule d'institution pilote, le renforcement des liens qu'il a effectué entre le siège des Nations Unies et la région en assurant une présidence conjointe de son comité directeur par le

Secrétaire exécutif de la CEA l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'engagement total de la Banque mondiale et l'importance que revêt pour le Comité administratif de coordination (CAC) le fait que l'Initiative devrait de plus en plus devenir le fer de lance de l'UN-UNDAF, proposant des réponses souples, et que les pays concernés l'utilisent pour la satisfaction de leurs propres besoins prioritaires.

Le Comité du programme et de la coordination (CPC), dont le président prendra la parole devant le Conseil, a joué un rôle de premier plan dans les arrangements de coordination globale. Dans la coordination régionale, la CEA a eu une grande part, de même que la réunion interinstitutions convoquée par une décision du Conseil en 1998 dans le cadre de son examen des structures régionales et des réformes régionales. Cette réunion a eu lieu à Nairobi en mars 1999.

La coordination des activités multilatérales et bilatérales au niveau des villages est un domaine particulièrement important pour lequel le Conseil peut mettre à profit ses discussions précédentes durant le débat sur les activités opérationnelles et durant le débat sur l'allègement de la pauvreté et le renforcement des capacités.

L'invitation de l'Assemblée générale - telle qu'elle figure dans la résolution 53/192 - aux pays africains et à leurs partenaires est une invitation très ambitieuse. La réaction du Conseil au cours de la présente session ne peut être qu'un pas vers la procédure d'examen et d'évaluation de l'UN-NADAF prévue pour 2002, mais il faut que ce soit une réaction déterminée qui tire parti des possibilités exceptionnelles qu'a le Conseil de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale.

M. Monthe (Cameroun), Président du Comité du programme et de la coordination (CPC), ayant cité un certain nombre de cas où le CPC joue depuis longtemps un rôle clé à tous les stades des programmes des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, dit que le Comité a toujours considéré que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est une association en forme de partenariat entre la communauté internationale et l'Afrique, partenariat qui contient quelques domaines hautement prioritaires pour le développement du continent. Il est tout à fait favorable à l'utilisation de l'Initiative

spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique comme dispositif pour coordonner efficacement les activités opérationnelles de terrain. Dans la perspective de l'évaluation que l'Assemblée générale doit faire du PNUAD en 2002, les diverses institutions pilotes du système devraient préparer les stratégies assorties d'objectif précis, de dates limites et de responsabilités, de programmes d'action ainsi que d'indicateurs de résultats et d'évaluation. M. Monthe remercie le Secrétariat pour la matrice qu'il a communiquée aux institutions concernées en application de la recommandation du Comité.

La mobilisation des ressources donnant la clé du succès du PNUAD, le Comité a demandé à la Banque mondiale de présenter au Comité à sa quarantième session en 2000 la stratégie novatrice qu'elle a commencé à élaborer en 1998.

Le Comité se félicite de l'accent qui est mis sur l'amélioration de la compétitivité commerciale de l'Afrique et demande que soient adoptées des mesures pour faciliter l'accès aux marchés. Il a approuvé les deux programmes, établis sur sa recommandation par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur la diversification des économies africaines ainsi que sur la coopération et l'intégration régionales. Il accueille aussi avec satisfaction la participation active des institutions de Bretton Woods au PNUAD et le renforcement qui en résulte de la coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies ainsi que l'amélioration de la coopération entre le Cabinet du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la CEA et le secrétariat de l'Initiative spéciale, afin d'éviter les duplications et d'harmoniser les diverses initiatives nationales et internationales pour l'Afrique.

Le Comité a demandé aux organisations impliquées dans l'Initiative spéciale de se faire représenter au niveau approprié le plus élevé lors de ses futures réunions. Notant l'aire géographique limitée couverte par les activités de l'Initiative spéciale, il a également recommandé de fournir une assistance financière à autant de pays africains que possible pour l'organisation d'activités locales.

Étant donné que la tâche, si énorme soit-elle, a déjà donné des résultats appréciables, le Comité a demandé un autre rapport intérimaire pour sa quarantième session en témoignage de sa volonté d'assurer des résultats très positifs au suivi de

l'UN-NADAF et de l'évaluation finale de l'Assemblée générale en 2002.

M. Insanally (Observateur du Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que les peuples africains se voient de plus en plus marginalisés en termes d'activités économiques mondiales et en sont encore à attendre de bénéficier de leur énorme potentiel de développement ou de récolter les fruits de leurs abondantes ressources naturelles. Si l'amélioration récente des taux de croissance est encourageante, on est encore loin des 7 pour cent de croissance du PIB nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté en l'espace de quinze ans. Les objectifs sociaux comme la santé de base, l'éducation, un logement adéquat, l'emploi et la réduction de la pandémie de VIH/sida parmi les jeunes sont également difficile à atteindre. Il faut que la communauté internationale continue à se montrer préoccupée par l'étendue de la pauvreté en Afrique et par les effets dévastateurs qu'elle a, en particulier pour les femmes et les enfants. Faute de jeter les bases de son éradication ou de promouvoir une croissance socio-économique durable pour le développement social, on ne fera que plonger le continent dans un désastre encore plus grand.

Les problèmes ne sont pas insurmontables. Le développement est principalement l'affaire des peuples africains, lesquels ont défini les priorités dans leur programme d'action du Caire et dans le PNUAD. Ils ne peuvent toutefois pas y parvenir sans l'aide du monde développé, notamment par une remontée de l'APD, l'élimination d'une dette trop lourde, par une aide aux efforts économiques des intéressés, par une libéralisation de l'accès aux marchés, par la promotion d'une base d'exportations africaines diversifiée et par un encouragement à l'IDE en Afrique. Il faut améliorer l'initiative d'aide aux pays pauvres très endettés afin d'admettre un plus grand nombre de pays à ses avantages. Il faut, dans les pays les plus endettés et dans ceux qui sont déchirés par un conflit, annuler une dette devenue trop lourde pour pouvoir être gérée.

Les nombreuses initiatives internationales et bilatérales sont certes dignes d'éloges, mais leur mise en œuvre a souffert d'une insuffisance d'apports financiers, d'une mauvaise coordination et du manque de prise en main africaine du processus. Les peuples africains, qui sont les mieux placés pour apprécier les initiatives dont ils sont censés bénéficier, devraient être invités à y avoir une plus grande part, surtout dans

l'établissement de priorités en rapport avec leurs besoins propres. Il faut également chercher à voir ce qui fait obstacle aux progrès et trouver des solutions de nature à y remédier.

Les dispositifs de coordination sont à revoir et ils doivent faire l'objet d'une consolidation mondiale et régionale, domaine dans lequel le CAC peut être plus efficace. Avec une aide financière suffisante, l'Initiative spéciale peut jouer le rôle de coordination dont on est convenu à Nairobi. M. Insanally engage vivement les institutions de Bretton Woods à mettre l'organisation de leurs programmes en phase avec ceux du système des Nations Unies et à intervenir davantage dans le développement de l'Afrique. Toutes les initiatives hors système devraient s'aligner sur celles des Nations Unies dans une concertation des efforts déployés pour réaliser un développement durable en Afrique.

Au niveau des pays, le système des coordonnateurs résidents a un rôle à jouer dans l'harmonisation des initiatives de développement et dans la promotion d'une prise en main locale des programmes. Pour leur part, les gouvernements africains se sont, aux termes du programme d'action du Caire et lors de la toute récente conférence au Sommet de l'OUA, engagés à mettre en place un environnement de nature à faciliter le progrès économique et social. La communauté internationale ne peut pas faire moins que soutenir ces efforts.

M. Lindholm (Observateur de la Finlande), prenant la parole au nom de l'Union Européenne, des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays membres de l'AELE que sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, dit que bien que l'engagement de réformes économiques de nature à mettre sur la voie de l'économie de marché ainsi que de réformes politiques de nature à mettre sur celle de la démocratie aient fait naître l'espoir d'une renaissance africaine, l'Afrique des années 90 s'est caractérisée par des phénomènes contrastés. Les conflits armés se sont étendus, de même que le sous-développement global et l'extrême pauvreté. En raison de la marginalisation croissante de beaucoup de pays africains à l'intérieur de l'économie mondiale, il faudrait s'employer en priorité à améliorer les possibilités d'accès aux marchés en s'attaquant aux contraintes du côté de l'offre. C'est pourquoi l'Union

considère que les principaux domaines dans lesquels il faut intervenir comprennent : la création d'un climat propre à l'investissement par des réformes économiques, la promotion d'une responsabilisation politique, la mise en place d'institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme. Un développement durable nécessite une bonne gouvernance et le respect de la légalité. Il faudrait également porter une plus grande attention au problème du VIH/sida, devenu un véritable défi pour le développement.

L'Union s'associe aux efforts du Secrétaire général pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur du développement et de la sécurité en Afrique. Elle se félicite de l'optique globale et intégrée de son rapport au Conseil de Sécurité (A/52/871-S/1998/318) et elle attache une grande importance à son suivi.

Comme il est dit dans le rapport sur le développement de l'Afrique (A/54/133-E/1999/79), les programmes d'aide internationale à long terme n'ont pas toujours atteint leurs objectifs de développement. De plus, les récentes rencontres de haut niveau sur le développement de l'Afrique se sont fait l'écho de préoccupations quant au risque de duplication des initiatives et elles ont demandé une plus grande harmonisation des actions. Durant le débat actuel, le Conseil devrait chercher à ranger les partenariats selon un ordre de priorité, à définir les responsabilités de chacun et à s'entendre sur la réalisation d'objectifs réalistes et mesurables. Il est important aussi de s'appliquer à améliorer les programmes et les mécanismes de coordination qui existent déjà. Il faut procéder à un examen des diverses initiatives des Nations Unies pour obtenir le maximum d'efficacité et de complémentarité entre les actions engagées aux divers niveaux.

La communauté internationale doit s'entendre sur la nécessité de mettre en place des dispositifs nationaux de coordination sous la direction de chaque pays africain bénéficiaire. Il faut en outre établir, en plus des objectifs de développement dont on est internationalement convenu, des objectifs plus proprement africains. Le programme d'action du Caire est un bon point de départ pour l'établissement des priorités. Le Conseil du développement de l'Union européenne a, pour sa part, récemment adopté une résolution visant à augmenter la complémentarité de l'aide européenne afin de renforcer la contribution de l'Europe à l'ensemble des efforts de coordination.

Dans l'esprit d'un véritable partenariat pour le développement, l'Union est résolue à renforcer la volonté politique de toutes les parties et à établir un dispositif de coordination décisionnelle et opérationnelle entre tous les partenaires. Il faudrait aussi encourager les pays bénéficiaires à élaborer des stratégies de développement à moyen terme pour permettre aux bailleurs de fonds de mieux aligner leurs activités sur les priorités nationales. Toujours sur la question de la coordination, l'Union se félicite de l'adoption récente par la Banque mondiale du Cadre de développement intégré (CDI). Par ailleurs, l'harmonisation des différentes formalités administratives et relatives à l'établissement des rapports ainsi que des cycles de programmes des bailleurs de fonds serviront à réduire le poids de la charge pour les pays bénéficiaires. Il pourrait être utile aussi d'organiser des réunions de bailleurs de fonds, de gouvernements bénéficiaires et de représentants de la société civile pour discuter des options de complémentarité dans tel ou tel domaine. Surtout, les stratégies nationales de développement doivent former la base de la coordination globale. C'est pourquoi l'Union est disposée à fournir une aide aux pays pour l'établissement des stratégies nationales.

L'Union et l'Afrique auront une occasion exceptionnelle de parler de coopération future lors du Sommet Union-Afrique prévu pour l'année 2000. Le but du sommet sera de renforcer les liens de partenariat entre les deux continents, dont les intérêts mutuels sont plus grands que jamais.

L'Union tient à redire combien elle est résolue à faire en sorte que la communauté internationale honore ses engagements. Pour que les objectifs d'éradication de la pauvreté soient atteints, il est clair qu'une augmentation et un meilleur usage des ressources extérieures s'imposent; l'Union se félicite des engagements pris à cet égard dans la Déclaration ministérielle de la CEA. La tenue de ces engagements fera vraiment beaucoup pour combler les écarts de financement et la réalisation des taux de croissance nécessaires pour provoquer un véritable recul de la pauvreté. L'APD est elle aussi d'une importance capitale, surtout pour les pays les moins avancés. Il faut donc demander instamment aux pays donateurs d'atteindre les objectifs qui ont été fixés à cet égard et d'en inverser ainsi la baisse. L'Union, qui donne le plus aux pays africains et qui fournit plus de 50 pour cent du total de l'APD, continuera à contribuer de

manière active à la création d'une paix durable et d'un développement viable en Afrique, notamment par la mise en place d'un environnement stable et démocratique, en allégeant la charge de la dette des pays pauvres très endettés et en aidant à intégrer les nations africaines dans l'économie mondiale.

M. Kumamaru (Japon) dit que le programme d'action de Tokyo adopté lors de la deuxième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique a mis l'accent sur la prise en main africaine du processus, le partenariat international et le renforcement des capacités. Le programme fait aussi intervenir un certain nombre d'objectifs et d'initiatives de développement des Nations Unies, notamment l'UN-NADAF. Au cours des cinq années à venir, le gouvernement japonais fournira une aide de 90 milliards de yens pour contribuer à la mise en place d'équipements éducatifs pour 2 million d'enfants et pour améliorer les conditions de vie de plus de 15 millions de personnes. Il créera aussi, au Kenya et au Ghana, des centres régionaux de santé spécialisés dans les maladies parasitiques, les questions de population et le VIH/sida. Dans le domaine du développement du secteur privé, le gouvernement mettra en place à Kuala Lumpur, avec la coopération de la Malaisie et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un centre Asie-Afrique d'information et de technologie en matière d'investissement. Il apporte aussi son concours à la réunion de gouvernance organisée par le PNUD et il se montre disposé à aider au financement des projets nationaux qui en résulteront.

Soucieux du maximum d'efficacité et d'impact, le gouvernement japonais entend coordonner les activités avec tous les partenaires en développement par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du tout récent CDI de la Banque mondiale. Il faut que les mécanismes de coordination soient mis en place d'une manière souple et pratique sur la base de ceux qui existent déjà et sous la direction de chaque pays africain. C'est seulement alors qu'il sera possible d'établir une concordance avec les stratégies nationales de développement et la situation propre à chaque pays.

M^{me} Eckey (Norvège) dit qu'aucun autre continent n'a connu au cours des dernières années autant de tragédies humanitaires et de conflits violents que l'Afrique. Les pays les moins avancés sont en

grande majorité africains et pauvres. Les nations africaines risquent de voir leur marginalisation aggravée par la mondialisation. Il faut absolument rompre les cercles vicieux des conflits et du sous-développement et partir des progrès récents accomplis par de nombreux pays dans les domaines de la démocratie, de la légalité et de la bonne gouvernance.

Le message du rapport du Secrétaire général est clair : une démarche holistique s'impose face aux formidables défis auxquels l'Afrique est confrontée. Les dirigeants africains doivent faire preuve de leur volonté politique en privilégiant les intérêts de leurs peuples et en cherchant à résoudre les conflits par des voies pacifiques. Ils doivent aussi faire preuve de leur volonté de développement social et économique en s'employant à promouvoir des réformes politiques, institutionnelles et économiques et par une plus grande mobilisation des ressources internes pour le développement.

La communauté internationale, pour sa part, devrait promouvoir la mise en place d'un environnement économique mondial plus en rapport avec les aspirations de l'Afrique au développement et veiller à ce que toutes les nations africaines puissent bénéficier de la mondialisation. Il faut encourager les pays développés à atteindre l'objectif d'APD de 0,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB); la contribution de la Norvège est largement supérieure à cet objectif depuis près de deux décennies et l'Afrique demeurera prioritaire pour la coopération de la Norvège au développement.

Le gouvernement norvégien est disposé à annuler toutes les créances publiques bilatérales qu'il détient sur tous les pays qui ont rempli les conditions de sortie au titre de l'initiative relative aux PPTE. Les récentes propositions du G-8 sur l'amélioration du mécanisme PPTE et l'octroi d'un allègement additionnel de la dette créent une dynamique qu'il faut mettre à profit; il faut établir une formule transparente de partage équitable des coûts entre les pays.

La délégation norvégienne apporte son appui aux divers efforts de coopération technique qui visent à permettre aux nations africaines de mieux tirer parti du régime commercial mondial et de participer plus pleinement à la vie de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle considérera comme hautement prioritaires les intérêts des pays les plus pauvres lors de la prochaine série de négociations commerciales

multilatérales. Il n'est pas nécessaire, toutefois, d'attendre la fin des négociations pour prendre des mesures susceptibles de faire une vraie différence pour l'Afrique. On peut faire beaucoup plus, par exemple, pour améliorer le mécanisme de règlement des différends. La délégation norvégienne estime qu'il est très important de revoir les dispositions spéciales et différentielles de l'OMC, y compris d'apporter d'éventuelles modifications en faveur des pays en développement, et d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. Par son système généralisé de préférences (SGP), la Norvège admet déjà en franchise la plupart des produits qui viennent de ces pays. Le gouvernement norvégien a lancé par ailleurs une stratégie globale de soutien au développement commercial dans le Sud.

Un partenariat plus fort avec l'Afrique appelle une globalisation et une coordination plus grande des efforts sous la direction éclairée du Conseil dans les domaines économique et social. Un partenariat plus fort appelle aussi une plus grande volonté politique, aussi bien de la part des gouvernements africains que de l'ensemble de la communauté internationale.

M. Kasri (Indonésie), ayant fait sienne la déclaration de l'Observateur du Guyana au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que le rapport du Secrétaire général (E/1999/79) contient des recommandations sur un certain nombre de points d'une importance capitale pour le développement. En ce qui concerne le commerce, des efforts ont été faits pour accroître l'accès des exportations africaines aux marchés dans le cadre de l'OMC et de la Convention de Lomé. D'après le Comité de personnalités de haut rang sur le développement de l'Afrique, convoqué par le Secrétaire général en octobre 1998, le problème des droits de douane et celui de leur progressivité sont des problèmes qu'il faut aborder, en particulier dans des domaines d'aussi grande importance pour l'Afrique que les produits agricoles, les textiles, l'habillement et le cuir. M. Kasri espère que le Conseil pourra aborder ces questions et que la prochaine réunion d'experts de la CEA fera de même.

Le financement du développement en Afrique a beaucoup souffert de l'impact de la mondialisation sur les flux financiers multilatéraux. Le très faible pourcentage d'IDE que reçoit l'Afrique est concentré principalement dans les secteurs de l'énergie et des produits minéraux. L'insuffisance des apports financiers nécessaires à leur développement a fait de la

majorité des pays africains des pays marginalisés. Leur besoin de financement multilatéral par l'APD a donc fortement augmenté.

L'endettement externe est un autre gros obstacle à la revitalisation de la croissance et du développement de l'Afrique. Malgré les initiatives PPTE et autres, la dette de l'Afrique continue à gonfler et elle représente actuellement plus de 300 pour cent de ses exportations de biens et de services. Pareille situation est manifestement intenable. Dans ces conditions, les perspectives d'un rétablissement de la croissance et du développement sont plutôt sombres. Par contre, d'appréciables efforts ont été faits pour aborder le problème de la dette. A cet égard, la délégation indonésienne accueille avec satisfaction l'initiative récente du Groupe des Huit concernant l'annulation de la dette de certains des pays les plus pauvres du monde. Il faudrait toutefois étendre pareille mesure à tous les pays les plus pauvres et alléger la dette extérieure des pays d'Afrique à revenu intermédiaire et faible.

La raison essentielle qui préside à la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration en ce qui concerne les mille et une activités du système des Nations Unies en Afrique tient en partie aux réformes du système des Nations Unies en cours et à l'urgente nécessité de revitaliser la croissance et le développement de l'Afrique. Cette nécessité a entraîné une multiplication des opérations du système des Nations Unies en Afrique. La délégation indonésienne attache une grande importance aux efforts du CAC et du CPC pour intégrer aux politiques nationales les initiatives de source internationale, pour renforcer la coordination et pour répondre aux recommandations du Secrétaire général.

Au niveau des pays, la coordination est en dernier ressort l'affaire des gouvernements, mais la coordination de base se fait principalement au sein du système des coordonnateurs résidents. La délégation indonésienne apprécie le soutien apporté par le CAC aux efforts que font les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour intensifier leur collaboration au sein de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies sur l'Afrique. M. Kasri note que l'Initiative spéciale a déjà fait des progrès appréciables et il espère que cela va continuer. Entre temps, les autres importants moyens de coordination dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sont aussi à soutenir et à renforcer.

M. Cha Young cheol (République de Corée) dit que la rapidité de la mondialisation a accéléré la marginalisation de l'Afrique. Il faut, pour résoudre ce problème, un solide partenariat entre les pays africains, les gouvernements bailleurs de fonds et les organismes de développement des Nations Unies. Si l'Afrique est laissée pour compte dans le processus de développement global, le reste du monde en subira pour longtemps des répercussions.

Il faut aborder les questions clés dont il est fait état dans le PNUAD selon une démarche holistique. A cet égard M. Cha Young cheol souligne la nécessité de tirer le maximum de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies sur l'Afrique par une coordination des activités des Nations Unies. Il se dit sensible à l'importance du rôle joué et des contributions apportées par le CPC et le Groupe de l'Initiative spéciale de la CEA.

L'Afrique a, ces dernières années, inscrit à son actif de nombreux succès – en faisant progresser l'éducation, en prévenant les famines, en luttant contre les maladies, en faisant face aux besoins dans les situations d'urgence et de crises humanitaires, en s'employant à promouvoir des activités et des accords régionaux et en multipliant les activités consultatives et opérationnelles. Pourtant, l'échelle des efforts déployés n'est rien comparée à celle des besoins de l'Afrique. Les grands domaines d'action prioritaire ont été bien dégagés dans l'UN-NADAF, mais les actes eux-mêmes n'ont guère suivi. Le succès dépendra de l'efficacité de la coordination sur le terrain et de la clarté des descriptions de poste pour les organismes concernés. D'autres efforts sont à faire pour harmoniser les diverses initiatives internationales et bilatérales sur le développement de l'Afrique afin d'obtenir toute l'efficacité et tout le rendement possible.

Avec le concours du Bureau du coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL), le gouvernement coréen a accueilli l'année précédente une rencontre sur la coopération Asie-Afrique pour la promotion des exportations, rencontre dont le but était de rechercher les manières de maximiser les avantages mutuels du commerce entre les deux régions. Une rencontre commune PNUD-COREE de haut niveau sur la coopération Sud-Sud en science et en technologie pour un développement durable au vingt-et-unième siècle est prévue pour novembre 1999. Le gouvernement coréen a créé en 1995 un Fonds de coopération Corée-CEA et y a

apporté une contribution d'environ un million de dollars en 1998.

M. Demri (Algérie) dit que le choix de développement de l'Afrique comme sujet du débat de coordination inscrit à l'ordre de jour du Conseil est des plus heureux et que le rapport du Secrétaire général sur la question contribue utilement à la discussion. Le débat sur la coopération économique internationale et la coordination des efforts internationaux en faveur du développement de l'Afrique revêt une importance spéciale pour l'Algérie, qui exerce actuellement la présidence de l'OUA. Elle fera valoir le rôle que le Conseil devrait jouer dans la recherche de meilleurs moyens de réaliser la coopération internationale au développement en faveur d'un continent constamment en proie à des crises économiques et aux graves implications sociales qu'elles ont.

L'UN-NADAF, adopté en 1991 après de longues négociations, semble être le cadre le plus approprié pour unir bénéficiaires et partenaires dans un projet commun. La délégation algérienne estime que la démarche ainsi définie par l'Afrique et appuyée par ses partenaires multilatéraux, devrait continuer à bénéficier de l'adhésion initiale qu'elle a obtenue. Elle ne devrait pas être mise en question sous prétexte de mieux aider l'Afrique.

Le principal cadre pour l'intervention des Nations Unies demeure l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. L'Initiative progresse, mais il reste davantage à faire pour répondre aux objectifs prioritaires des pays africains et, ce faisant, leur assurer un appui sans réserve. Il faudrait l'étendre à un plus grand nombre de pays et en élargir le domaine d'intervention afin d'y faire une plus grande place aux priorités définies par les pays africains eux-mêmes.

Tout à fait en dehors de la nécessité de trouver des ressources financières additionnelles et des manières d'en renforcer l'impact, l'Initiative spéciale doit engager de très près les pays africains eux-mêmes, sans quoi elle irait rejoindre la longue liste de stratégies qui étaient censées contribuer à leur développement mais qui, faute de les y impliquer directement, on failli à atteindre leurs objectifs.

L'Afrique est certainement consciente du fait que la mobilisation de la communauté internationale en faveur de son développement doit beaucoup aux inlassables efforts du Secrétaire général. A cet égard, la

délégation algérienne note avec satisfaction que le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix durable et d'un développement viable en Afrique met en avant un système de pensée de nature à encourager une action multilatérale. Le débat auquel il a donné lieu en 1998, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, a montré l'adhésion qu'il a suscitée de la part des pays africains comme de leurs partenaires.

Le développement de l'Afrique peine à se réaliser faute d'apports financiers suffisants. Quels que soient les efforts et la volonté de l'Afrique, la mobilisation des ressources internes ne sera pas, dans l'état actuel des choses, suffisante. L'apport de flux financiers extérieurs, publics ou privés, est absolument nécessaire.

La marginalisation, qui est souvent le résultat de la mondialisation et de la rapidité des changements qu'elle cause, a rendu les pays africains encore plus vulnérables. Il faut donc soutenir leur développement afin que leur intégration dans le système du commerce multilatéral cesse d'être un vœu pieux pour devenir une réalité tangible.

La majorité des pays africains ont eux-mêmes fait d'appréciables progrès vers la mise en place d'un environnement favorable à la croissance économique et à la réalisation d'un développement durable. Ils ont l'intention de poursuivre ces réformes multidimensionnelles, mais il faut pour cela que se manifeste la solidarité internationale.

Les nombreux rapports et études sur l'Afrique se rejoignent pour dire que sa situation économique et sociale s'est relativement améliorée. Le taux moyen de croissance pour ensemble du continent (3,3 pour cent en 1998) a été positif pendant quatre années de suite, laissant entrevoir la possibilité d'une sortie, enfin, d'une période de stagnation et de croissance négative. La reprise est toutefois fragile et elle devra de plus en plus dépendre de l'attribution à l'Afrique d'un rôle actif et structurellement défini dans la division internationale du travail. La trente-cinquième réunion au sommet de l'OUA, qui vient de s'achever en Algérie, a montré que l'Afrique est bien résolue à poursuivre sur la voie du redressement.

M. Arda (Turquie) dit que le développement de l'Afrique est l'un des défis les plus ardues pour le prochain millénaire. Il y a divers acteurs-les pays africains, la communauté des bailleurs de fonds, les

organisations régionales et internationales et les organisations nationales et internationales non-gouvernementales (ONG), tous avec des charges différentes mais des rôles importants à jouer en vue d'y améliorer les conditions de vie. Le rapport du Secrétaire général est une longue liste de programmes, d'initiatives et d'efforts de coordination de la part des Nations Unies pour aider l'Afrique à changer le cours de sa destinée.

Certaines questions sont d'une importance capitale pour la performance économique des pays d'Afrique. Le rôle principal appartient aux pays eux-mêmes, en particulier dans la détermination des domaines prioritaires du fait que la situation de chaque pays varie l'ordre des priorités. L'intervention de différents niveaux administratifs, de la société civile et des ONG dans la détermination de ces priorités renforce la nature participative des activités de développement et favorise ainsi la responsabilisation et la transparence. La fixation d'objectifs mesurables assortis d'un calendrier en assure la réalisation. Telle est la différence entre charité et partenariat responsable dans le développement.

Une croissance économique et un développement durable en Afrique profiteront en définitive à l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi toutes les nations doivent contribuer à résoudre les problèmes de l'Afrique. A cet égard, le fonds qui sera créé par les nations africaines aura un effet positif. Toutefois, l'exigence de responsabilisation et de transparence ne vaut pas seulement pour les pays qui ont besoin d'aide, mais aussi pour la communauté des bailleurs de fonds et les institutions internationales. Le renforcement des capacités administratives des gouvernements est indispensable à la promotion d'une bonne gouvernance, mais on ne peut guère attendre de pays qui souffrent d'une extrême pauvreté qu'ils adoptent des niveaux de réforme administrative très poussée.

L'agriculture est, pour beaucoup de pays d'Afrique, le principal secteur économique générateur de revenus. On avait espéré que la libéralisation de l'agriculture à la suite des négociations de l'Uruguay aurait pour effet d'accroître la part des pays en développement dans les exportations agricoles. En fait, étant donné que la part de l'Afrique dans l'ensemble des exportations agricoles a baissé, les conditions actuelles du marché, qui jouent un rôle important dans la production agricole, sont à examiner. Si l'on refuse

de considérer les effets négatifs des subventions agricoles des pays développés, qui totalisent 335 milliards de dollars, soit trois fois l'APD et deux fois l'IDE, demander aux pays africains de diversifier et d'améliorer leur production agricole n'a pas de sens.

Les pays africains sont tout prêts à prendre les mesures de libéralisation stipulées dans les accords de l'OMC. Mais insister pour qu'ils prennent des mesures d'ajustement structurel sortant du cadre de leurs engagements du cycle de l'Uruguay, c'est leur créer des difficultés. A cet égard, M. Arda note que certains organismes centraux, comme les offices locaux de commercialisation, qui dans le passé dispensaient aide et services aux entreprises locales, ont été supprimés. Les retards mis à les remplacer ont laissé un vide, ce qui a eu pour effet de gêner encore plus les efforts des pays africains pour améliorer leur capacité d'exportation.

Le monde est actuellement en proie à de profondes transformations. Les progrès de la technologie pourraient permettre aux régions les plus reculées de se rattacher à des réseaux d'activités nationales et internationales; le génie génétique pourrait contribuer à vaincre la faim. En même temps, les progrès de la technologie sont porteurs du danger d'exclusion. Il faut agir pour empêcher que s'élargissent les écarts entre pays et entre parties d'un même pays.

Sans la pleine participation des femmes au développement, ses objectifs ne peuvent pas être pleinement atteints. Il est donc indispensable d'intégrer une prise en compte de la problématique des sexes dans toutes les initiatives. L'égalité d'accès à l'éducation et à l'acquisition de compétences finira par accélérer la démarginalisation des femmes. Il faut, à cet égard, accorder une importance particulière au rôle du secteur informel, qui est créateur d'une demande flexible de main d'œuvre et gros employeur de femmes. Il ne faudrait toutefois pas en exagérer le rôle dans l'économie d'un pays.

Paix et stabilité sont des conditions préalables à toutes les activités de développement. C'est pourquoi la délégation turque approuve le Secrétaire général de demander instamment aux pays de ne consacrer que le minimum de ressources à des fins militaires. Il ne faut cependant pas oublier que les gouvernements africains ne sont pas les seuls clients sur le marché des armes et

que seule une infirme partie des armements du monde est produite en Afrique.

Les initiatives diverses et complexes mentionnées dans le rapport du Secrétaire général ainsi que les divers mécanismes de coordination établis aux niveaux national, régional et international pour empêcher les duplications montrent que la communauté internationale est sensible au problème. Cela dit, il y a toujours place à l'amélioration dans la coordination.

M^{me} de Wet (Observatrice de la Namibie), ayant associé sa délégation à la déclaration faite par l'observateur du Guyana au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que, depuis le début de la session, l'on ne cesse de dire et de redire à quel point le développement du continent africain a pris du retard. Le débat actuel porte sur la nécessité d'harmoniser toutes les initiatives du système des Nations Unies pour y remédier. Le rapport du Secrétaire général contient de très utiles informations sur tout un ensemble d'activités et programmes et permet de se faire une idée de l'ensemble du tableau. En outre, les exposés des équipes de pays ont constitué une splendide occasion de voir comment se fait la coordination sur le terrain. Il a été important aussi d'entendre les directeurs de fonds et programmes s'engager à renforcer leur coordination sur le terrain et au niveau de leurs sièges respectifs. La coordination vise à tirer tout l'avantage possible des ressources financières et humaines à l'appui des efforts nationaux de développement en Afrique ainsi que dans les situations d'urgence ou de crise.

Toutefois, même la meilleure coordination des initiatives ne pourra pas faire que cela n'ait guère d'impact sur les 51 pour cent de population subsaharienne qui vivent dans la pauvreté la plus absolue. Le financement du développement de l'Afrique est d'une importance capitale. Il faut que les sources de financements extérieurs, et notamment l'IDE et l'APD, augmentent pour atteindre les niveaux nécessaires pour transformer les économies africaines et faire reculer la pauvreté. Compte tenu des indications récentes émanant de certains bailleurs de fonds selon lesquelles les ressources continueront à baisser, il est peu probable que l'Afrique puisse atteindre à l'horizon 2015 l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté. La mobilisation des ressources est absolument nécessaire pour donner un sens quelconque à la coordination et pour la mise en œuvre les initiatives pour l'Afrique.

On trouve de plus en plus en Afrique des politiques budgétaires bien conçues et des secteurs publics qui se portent bien et la libéralisation sociale et politique est en train de prendre racine dans un grand nombre de pays. Cependant, les efforts qu'ils ont faits pour attirer l'IDE n'ont que modérément réussi, et cela en dépit des incitations intéressantes offertes par la plupart des pays.

L'établissement des priorités devrait être initiée par les pays, les priorités nationales de développement déterminant l'agenda. Le système des Nations Unies et autres intervenants doivent coordonner leur soutien à ces activités nationales afin de faire en sorte que les divers mécanismes de coordination concordent ainsi que pour éviter les duplications. Il faut que les pays donateurs en fassent de même. Il y aurait beaucoup à gagner à harmoniser et simplifier les nombreuses initiatives.

La communauté internationale a fourni et continuera à fournir une aide véritable pour le développement de l'Afrique. La Namibie en a bénéficié et y a été très sensible. L'heure est venue pour tous de prendre des engagements tangibles en faveur du redressement de l'Afrique. M^{me} de Wet a entendu dire qu'il était question d'un plan Marshall moderne pour le Kosovo : il y a longtemps que l'heure d'un plan Marshall pour l'Afrique est venue.

En conclusion, M^{me} de Wet note que le débat de coordination est un processus et non une fin en soi. Lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, les États membres se retrouveront pour reparler du développement de l'Afrique en tant que suivi de la résolution de l'année précédente sur les causes de conflits en Afrique. La délégation namibienne est prête à jouer son rôle et elle compte sur un débat constructif et des actions concrètes.

M. Rychner (Observateur de la Suisse) dit que l'on a beaucoup mis l'accent ces dernières années sur la bonne gouvernance, ce qui a conduit son gouvernement à intégrer ce facteur dans ses relations avec ses partenaires afin de permettre aux populations désavantagées de participer activement au développement. Toutefois, la plupart de ses partenaires africains sont confrontés au dilemme d'avoir à s'employer d'urgence, d'une part, à engager des réformes macroéconomiques impliquant la rationalisation et l'utilisation plus efficace des ressources publiques et, de l'autre, à fournir des

prestations en vue d'assurer un développement durable, l'accès de tous aux services de base, et en particulier les services sociaux, et une répartition plus équitable des revenus. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle clé de promoteur d'instruction civique à tous les niveaux; M. Rychner songe à une campagne concertée de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Afrique.

Les efforts déployés pour améliorer la situation des Africaines doivent se poursuivre, notamment en raison de l'accroissement de population attendu pour les années à venir ainsi que de l'urbanisation accrue qui en résultera dans de nombreux pays d'Afrique. Les Africaines ont fait de gros progrès. Deux des voies qu'elles ont suivies – avec une aide nationale et étrangère – ont été le microcrédit et la formation. La première, en particulier, leur donne les moyens d'établir une activité régulière et viable et leur permet d'affronter l'environnement urbain. La délégation suisse engage vivement les institutions des Nations Unies à assumer un rôle de coordination à cet égard.

Les pays d'Afrique devront renforcer leurs capacités de politique commerciale et étendre leurs marchés d'exportation au niveau régional et international. C'est là principalement l'affaire de ces pays eux-mêmes, lesquels devraient prendre davantage conscience de l'importance des marchés voisins. L'existence de droits de douane élevés fait obstacle à la formation de zones économiques plus vastes et plus compétitives. Un essai a cependant été fait, non sans succès, pour améliorer l'efficacité et la transparence des opérations douanières, des dépenses publiques, des points de commerce ainsi que du contrôle de la qualité et de l'homologation des produits.

Au niveau international, la Suisse est consciente des risques que comporte la mondialisation pour les pays africains et elle appuie toutes les mesures qui visent à défendre leurs intérêts, ce qu'elle fera lors des négociations prochaines à l'OMC. La plupart des gouvernements africains voient le secteur privé comme jouant un rôle essentiel dans la croissance et le développement économique et ils en ont soutenu la promotion par diverses mesures.

Le gouvernement suisse a, dès le début, activement appuyé l'initiative PPTE de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Il s'agit d'une initiative importante et M. Rychner espère

qu'un grand nombre de pays donateurs y prendront part. Le gouvernement suisse a déjà été impliqué dans des opérations d'allègement de dette et continuera à promouvoir les initiatives qui vont dans ce sens, notamment un programme visant à renforcer les capacités locales de gestion et l'analyse de la dette pour les pays pauvres très endettés.

La délégation suisse se félicite des améliorations apportées au dialogue politique durant la préparation des notes stratégiques de pays qui définissent les priorités nationales, sans aborder encore les aspects du programme. Le PNUAD est très prometteur et le gouvernement suisse a contribué à en financer la phase pilote. Il faudrait certes en élargir la portée. Une fois pleinement définis les programmes opérationnels, il devrait en résulter des avantages encore plus grands. Les groupes thématiques sont également un bon outil de coordination et il faudrait les encourager.

M. Monteiro (Cap-vert) dit qu'après le sous-développement persistant de l'Afrique dans les années 80, les années 90 ont été témoin d'un certain nombre d'initiatives tendant à inverser la situation. Comme les débats qui ont eu lieu précédemment l'ont montré, la coordination mérite l'attention qui lui est portée pour autant qu'elle fait gagner en efficacité. Il faut cependant maintenir la balance égale entre l'énergie et les ressources qu'elle appelle et les activités de mise en œuvre elles-mêmes. On n'aurait garde de cesser de dire et redire que la coordination au sein système des Nations Unies devrait faire partie de la coordination générale pratiquée par les gouvernements concernés.

La mise en œuvre des initiatives est la question qui suscite les plus graves préoccupations. Leur contenu varie, mais il est bien connu que les nouvelles initiatives sont introduites, non pas pour corriger ni même pour compléter les précédentes, mais plutôt parce que les précédentes n'ont pas été mises en œuvre. La délégation du Cap-Vert, par exemple, serait heureuse de revenir au « vieux style » UN-NADAF de 1991. Si elle avait été appliquée par toutes les parties intéressées, il ne fait pas de doute que l'impact en aurait été appréciable.

Les évolutions que l'on a pu observer récemment dans l'économie de l'Afrique ont montré qu'une véritable croissance n'est pas possible. On s'est pour un temps mis à espérer pour l'Afrique. Il est toutefois clair que l'Afrique est tributaire d'aléas, comme les prix des matières premières, et que l'ajustement

structurel et les réformes économiques et politiques ne suffisent pas à provoquer le décollage tant attendu. Il y a beaucoup d'obstacles au développement en Afrique, obstacles dont la conjonction constitue un cercle vicieux. Seule une action nationale et internationale tenant compte de tous ces obstacles donnerait quelque chance d'en sortir. M. Monteiro ne retire aucune satisfaction de la fixation régulière de priorités dans les agendas, programmes d'actions et autres initiatives étant donné que la portée et la raison d'être de cette fixation de priorités dépassent de loin les besoins de coordination ou de synergie pour les activités en question.

Les priorités de l'Afrique sont bien connues : réforme économique et politique, coopération régionale, poids insupportable de la dette extérieure, diversification de l'économie et des exportations, croissance de la productivité, accès aux marchés internationaux, augmentation de l'investissement, santé, éducation et formation, infrastructure adéquate et protection de l'environnement, et ainsi de suite. La liste des besoins essentiels pourrait être allongée et le sacrifice ne serait-ce que d'un seul d'entre eux pourrait compromettre la viabilité d'un développement durable. La question capitale est une question de volonté politique, tant de la part des pays africains que des pays développés, afin que la notion d'interdépendance internationale passe du stade de la théorie à celui de la pratique. Les investisseurs étrangers devraient, dans leur propre intérêt et celui de l'Afrique, tirer un plus grand parti des véritables – et croissantes – possibilités de commerce et d'investissement en diversifiant leurs opérations au-delà du pétrole, des produits minéraux, du bois de construction et autres matières premières.

Le rapport du Secrétaire général décrit un nombre considérable d'activités des Nations Unies qui, de l'avis de la délégation du Cap-Vert, se sont améliorées en qualité et en orientation générale. Il semble qu'un objectif majeur des activités soit la formation, dont il ne fait pas de doute qu'elle contribue de manière appréciable aux efforts de développement du continent. En un temps où l'APD est en baisse, certaines marques non négligeables de solidarité avec l'Afrique et de foi en elle de la part de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux sont réconfortants et encourageants et il faut espérer qu'elles se multiplieront.

L'Afrique souffre du manque de ressources nécessaires pour générer des ressources au moment même où un investissement massif est nécessaire. Les

pays africains souhaiteraient investir bien davantage que ne leur permet l'état financier dont ils ont si longtemps pâti. Les réactions au problème de la dette étrangère sont typiques d'une attitude que l'on peut résumer par ces mots « trop peu, trop tard ». Les solutions aux problèmes ont toujours été limitées, soit dans leur substance, soit par la gamme de pays concernés. Elle se manifeste toujours trop tard et les critères en sont trop restrictifs, outre qu'elles sont assorties de conditions auxquelles il est difficile de satisfaire. Cela a eu pour résultat de mener invariablement à un échec, à quoi est venue succéder une autre formule tout aussi boiteuse.

Cette description de la réaction de la communauté internationale au cancer de la dette extérieure de l'Afrique est peut-être une illustration d'une attitude systématiquement restrictive dénotant l'absence d'une véritable foi dans le principe d'interdépendance mondiale. Il faut mettre au crédit des Nations Unies d'avoir posé le problème.

M. Moose (États-Unis d'Amérique) dit que son peuple entretient une relation spéciale avec l'Afrique : son pays a, lui aussi, suivi la voie qui a mené de la colonisation à l'indépendance. En outre, 33 millions de ses compatriotes ont leur racines en Afrique et les États Unis ont été fortement influencés par la culture et les traditions africaines.

L'Afrique a fait des progrès, mais il reste aussi d'importants défis à relever. La croissance économique remonte, mais l'accroissement de la population et le mouvement migratoire vers les villes ont aggravé le chômage. La scolarisation augmente plus vite qu'en aucune autre partie du monde, mais la population augmente encore plus vite. La production céréalière et les exportations agricoles sont en hausse après des années de baisse, mais les prix des produits de base sur les marchés mondiaux ont chuté. Dans l'ensemble, la mortalité est en baisse, mais les cas de VIH/sida continuent à augmenter.

L'élément le plus tragique de cette inégalité de progression est que les gains économiques sont compromis par la persistance des conflits, qui touchent actuellement 40 pour cent du continent. Les conflits sont le plus gros obstacle au développement de l'Afrique. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution encourageant les États africains à mettre en place des contrôles efficaces

d'importation, d'exportation et de réexportation des armes.

Dans les trois jours dont on dispose pour classer les priorités de développement par ordre d'importance, pour définir les responsabilités et s'entendre sur les objectifs dans un continent aussi complexe que l'Afrique, dont les pays constituent un quart des États membres des Nations Unies, tout ce qu'on peut faire, c'est effleurer la question. Une façon de procéder serait d'adopter une démarche globale : on rédigerait une déclaration d'objectifs communs à laquelle tous les pays pourraient souscrire. M. Moose ne pense pas que le Conseil devrait s'efforcer de classer les priorités de développement par ordre d'importance. L'établissement des priorités devrait être l'affaire des pays eux-mêmes ainsi que des organismes de développement, mais les priorités sont appelées à varier en fonction de la situation de chaque pays et aucun plan ne conviendrait à tous les pays.

La délégation des États-Unis d'Amérique adhère à la recommandation issue de la première réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique, tenue en mars 1999, selon laquelle il n'y a pas lieu de créer de nouvelles structures de coordination au niveau local et selon laquelle les arrangements de coordination qui existent déjà devraient être rationalisés et renforcés. À cet égard, le Conseil devrait examiner ce qu'est la vocation de l'OSCAL et de l'Initiative spéciale sur l'Afrique.

Peut-être le signe le plus encourageant de l'amélioration de la coordination est-il l'intervention accrue des institutions de Bretton Woods dans l'Initiative spéciale. Plus grande sera la communication entre elles et les organismes de développement des Nations Unies, plus grande sera l'harmonisation des projets.

L'essence du partenariat est que les partenaires ont un objectif commun qui sert les intérêts de chacun. Il est de l'intérêt de toutes les nations, y compris de la nation américaine, qu'il y ait une Afrique prospère, instruite, en bonne santé, démocratique et pacifique. En mars 1999, 83 ministres de 50 nations africaines, auxquels s'étaient joints les chefs de huit organisations régionales africaines, ont assisté à une réunion de l'United States Partnership for Economic Growth and Opportunity in Africa, qui a vu le jour en 1997. De la réunion est né un schéma directeur pour la coopération au développement, qui a été présenté au Conseil. Ce

schéma envisage une voie d'avenir fondée sur un accroissement du commerce et de l'investissement grâce à une augmentation des apports financiers pour le développement. La nécessité d'une extension de l'allègement de la dette aux pays réformateurs a été reconnue et l'engagement des États Unis d'Amérique à augmenter la portée de l'allègement a été pris au Sommet de Cologne.

Les pays africains ont demandé aussi aux États Unis de soutenir leurs efforts d'intégration régionale. En avril 1999, les États-Unis ont envoyé une délégation de 100 personnes venues du secteur public et du secteur privé pour assister, au Botswana, à la rencontre États-Unis – Communauté du développement de l'Afrique australe, au cours de laquelle a été envisagée la conclusion d'un accord-cadre régional sur le commerce et l'investissement. Il y a été convenu que les participants travailleraient ensemble pour lutter contre le trafic de la drogue et des armes et pour coordonner les efforts de lutte contre le VIH/sida. Le Conseil pourrait également contribuer à donner davantage de cohésion à l'énorme déploiement d'initiatives de développement en Afrique.

M. Ando (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) dit que le FNUAP est attaché à la réalisation d'un développement durable en Afrique, ce qui ne pourrait toutefois pas se faire sans aborder les questions de population et sans mettre en œuvre d'une manière coordonnée, intégrée, et globale le Programme d'action du Caire : relancer le développement économique et social de l'Afrique, la Déclaration sur la population et le développement, l'UN-NADAF et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies sur l'Afrique. Le FNUAP apporte tout son soutien aux efforts de mise en place de mécanismes appropriés, comme le Bilan commun de pays et le PNUAD, qui apporteront une contribution efficace et stratégique au développement de l'Afrique.

Les rapports émanant des bureaux de pays du FNUAP en Afrique confirment que ces efforts ont eu un effet positif sur le partage de l'information et de l'expérience, sur la programmation en collaboration et, dans certains cas, sur la réalisation d'activités communes. Les nouveaux mécanismes favoriseront la mise en œuvre des diverses initiatives, qu'il faudrait harmoniser. Leur prise en main par les gouvernements africains en facilitera aussi la mise en œuvre.

Dans la définition de ce qui est prioritaire pour le développement de l'Afrique, il faut bien souligner l'importance des liens entre population, santé génésique, croissance durable et développement durable. C'est pourquoi les gouvernements africains devraient, dans l'élaboration des plans nationaux de développement, tenir compte des engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP a accru ses allocations budgétaires à l'Afrique au cours des cinq dernières années afin de lui permettre de s'occuper de ses problèmes de population et de santé génésique.

Le FNUAP continuera à travailler en étroite coopération avec les gouvernements et autres bailleurs de fonds. La première réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique a décidé que l'Initiative spéciale constituerait provisoirement le mécanisme chargé de coordonner le travail du système des Nations Unies en Afrique; par ailleurs, en sa qualité d'organisme chef de file pour la composante population de l'Initiative spéciale, le FNUAP a travaillé en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et avec les gouvernements.

La réalisation d'un développement durable et la renaissance de l'Afrique ne seront possibles que quand la paix régnera sur le continent. Les organismes des Nations Unies devront collaborer avec les institutions régionales et sous-régionales pour faire en sorte que cette paix devienne réalité. M. Ando espère que les bailleurs de fonds augmenteront leur contribution au FNUAP afin de lui permettre de jouer son rôle essentiel de promoteur du développement durable du continent africain.

M. Kousari (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) dit que l'Afrique est un important destinataire du travail de la CNUCED, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui de l'assistance technique. La moitié de son rapport de 1998 sur le commerce et le développement a été consacrée à l'Afrique. L'un des grands problèmes de développement de l'Afrique est le faible niveau de l'épargne et de l'investissement. L'économie a crû plus vite que la population en 1998 grâce à des prix de produits de base plus élevés, à une meilleure gouvernance et à des conditions météorologiques plus favorables. Mais, avec un taux d'épargne qui ne dépasse pas 16 à 18 pour cent, il sera difficile d'inscrire la croissance dans la durée parce que

l'épargne ne suffit pas à créer ou maintenir l'infrastructure humaine ou matérielle.

L'une des raisons en est donc le poids très lourd de la dette. C'est pourquoi la CNUCED a proposé la création d'un comité d'experts indépendants, nommés tant par les créanciers que par les débiteurs, pour examiner la viabilité de la dette en vue d'annuler les dettes qui ne sont pas soutenables. Nous nous sommes félicités des résultats du sommet économique de Cologne, mais les progrès seront de toute façon trop lents pour mettre l'Afrique sur la voie de la croissance et du développement ou pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié pour 2015. La CNUCED travaille en étroite coopération avec d'autres institutions, dont l'OMC et le Centre du commerce international; elle a, avec le PNUD et la Chambre internationale de commerce, entrepris une analyse du potentiel d'IDE en Afrique, qui paraîtra bientôt.

La séance est levée à 12 h 35.